



**LYCEE ALAIN-FOURNIER
50 rue Stéphane Mallarmé
18 000 BOURGES**

Cahier des charges valant CCTP et CCAP

Objet du marché :

Fourniture de produits et petits matériels d'entretien

ARTICLE 1 : Objet du marché

Le présent marché concerné a pour objet la fourniture de produits et de petits matériels d'entretien. L'exécution du marché est soumise aux conditions techniques et administratives décrites dans le présent Cahier des Charges définissant l'ensemble des prestations à fournir.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés par le bon de commande. Le délai de livraison commence à courir à compter de la date de réception du bon de commande.

Les livraisons doivent être effectuées du lundi au vendredi entre 6h et 11h00

ARTICLE 3 : Prix du marché

Les prix sont fermes et ne sont actualisables qu'à la date anniversaire du marché, soit au 1^{er} janvier.

Remise sur catalogue : le candidat indiquera sur le BPU, le taux de remise qu'il consent à l'établissement sur son catalogue général, afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'avoir accès à d'autres produits.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le détail estimatif (BPU) seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le titulaire du marché s'engage à faire parvenir au Lycée ses nouveaux tarifs avec préavis d'un mois avant la date prévue pour l'ajustement soit fin novembre 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Le titulaire utilisera pour la révision annuelle, le BPU établi par le Lycée et le signera.

Rappel : aucune ligne du BPU ne devra être supprimée sous peine de nullité de l'offre.

ARTICLE 4 : Caractéristiques des produits

Les produits proposés devront respecter les exigences légales et réglementaires en vigueur à la date de passation du marché et durant son exécution, notamment concernant leur dangerosité et le respect de l'environnement.

Pour chaque produit d'entretien proposé, le candidat doit obligatoirement fournir la fiche technique correspondante et préciser le conditionnement.

Le titulaire du marché fournira les protocoles d'utilisation des produits d'entretien.

Les candidats retenus devront, sous peine de nullité du marché et de pénalités qui leur seraient infligées en vertu du droit des marchés publics, respecter leurs engagements relatifs aux marques des produits pour lesquels ils se sont engagés.

ARTICLE 5 : Fourniture des distributeurs

Pour les lots n°2 et 4, les candidats s'engagent à fournir gratuitement les centrales de distribution et en assurer leur entretien.

Le titulaire devra fixer ces appareils en évitant toute détérioration des surfaces et des bâtiments.

A l'issue du marché, le démontage et la récupération des distributeurs est à la charge du candidat.

ARTICLE 6 : Échantillonnage

Les candidats devront être en mesure de fournir des échantillons des produits (surlignés en jaune dans le bordereau des prix unitaires), afin de les tester.

Les échantillons devront être livrés pour **le vendredi 13 novembre 2020**.